



Saint-Jean De Gonville



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 06 juillet 2021, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

Présents : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Absents excusés : Christophe LEBRUN (procuration à Michel BRULHART), Leila MANET (procuration à Fabien JACQUET), Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

Secrétaire de séance : Claude MOREIRA

Le compte-rendu du 1^{er} juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal présente ses félicitations à Laurent IMBERTI pour la naissance de son fils Tom.

Michel BRULHART rend hommage à Christian ARMAND, maire de Péron depuis 1998 et tragiquement disparu en juin dernier.

I/ Délibérations

1/ Servitude de passage sur la parcelle D 421 située impasse aux Rues

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de Monsieur DESBORDES, Madame CURTIS et Madame BALLARA concernant la parcelle cadastrée D 421 située impasse aux Rues et appartenant à la commune.

Les demandeurs souhaitent bénéficier d'une servitude de passage afin d'accéder aux parcelles D 2442 et 2443 leur appartenant. Cette servitude permettrait également de faciliter le stationnement des véhicules lors des représentations du Théâtre le 50.

Les frais d'aménagement et les frais de notaire seraient à leur charge. Ils proposent en outre de verser à la commune une indemnité de compensation de 10 000 €.

Enfin, l'accès aux parcelles agricoles situées à l'arrière serait garanti.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

2/ Marché à bons de commandes relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage des repas aux aînés

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un marché à procédure formalisée ouverte a été lancé pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage de repas aux aînés.

Sept communes ont décidé d'adhérer à cette consultation : Challex, Collonges, Farges, Péron, Pougny, Saint-Jean-de-Gonville et Sergy.

Ce marché est décomposé en 2 lots distincts :

Lot n°1 : Restauration scolaire et périscolaire

Option 1 : Fourniture de pain bio

Option 2 : Fourniture du goûter

Lot n°2 : Restauration pour le portage des repas aux aînés

Option 1 : Fourniture de pain bio

Option 2 : Fourniture de soupe pour le dîner

Monsieur le Maire précise que la commune de Saint-Jean-de-Gonville n'est pas concernée par les prestations du lot n°2.

Les dossiers de consultation des entreprises étaient téléchargeables sur le profil acheteur de la collectivité à compter du 22 Avril 2021 et la date de remise des offres a été fixée au lundi 31 mai 2021 à 12 heures.

Quatorze dossiers de consultation ont été téléchargés et deux offres ont été remises dans les délais impartis.

La Commission d'Appels d'Offres du Groupement de commandes s'est réunie les 02 et 09 juin 2021.

Au vu du rapport d'analyses établi et compte-tenu des critères d'évaluation, il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

Lot n°1 « Restauration scolaire et périscolaire » : entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR (01) :

- Offre de base :
 - 2,80 € H.T. le repas enfant (4 ou 5 composantes)
 - 3,60 € H.T. le repas adulte (5 composantes)

Le marché est attribué sans options.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

L'objectif tel que prévu au cahier des charges est d'atteindre 50% d'alimentation bio. Les producteurs partenaires du prestataire sont de proximité. Des événements seront organisés tout au long de l'année (semaine à thème, saisons, cuisine du monde...).

3/ Taxe foncière sur les propriétés bâties : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au Conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il est proposé de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

4/ Décision modificative n°01/2021 – Régularisation des prévisions budgétaires

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser les dépenses liées au remboursement d'emprunts.

Les crédits budgétaires de 2021 inscrits en dépenses n'étant pas suffisants, il convient d'effectuer les mouvements ci-après :

- Compte 1641 « Emprunts » : augmentation de crédit + 0,03 €
- Copte 21571 « Matériel roulant » : diminution de crédit - 0,03 €

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

5/ Avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise ACCORD ALU relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – Lot n°05 « Menuiseries extérieures aluminium »

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 02 juin 2020 attribuant le marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – lot n°05 « Menuiseries extérieures aluminium » à l'entreprise ACCORD ALU pour un montant de 110 621,00 € H.T. soit 132 745,20 € T.T.C.

Il convient à ce jour de régulariser par avenant les modifications apportées en cours de marché :

- Fourniture et pose de châssis vantail oscillo-battant en remplacement des châssis fixes initialement prévus : + 2 850,00 €
- Suppression de la main courante initialement prévue : - 3 311,00 €

L'ensemble de ces modifications entraîne une moins-value de 461,00 € H.T. et fixe le nouveau montant du marché à 110 160,00 € H.T.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

6/ Mission d'architecture pour le dépôt du permis de construire relatif à l'extension de la boulangerie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la boulangerie appartenant à la commune et gérée par Monsieur Sébastien HUMBERT.

Cette extension permettra d'agrandir la partie « laboratoire », de déplacer le four dans cette nouvelle partie, et ainsi de libérer de la place pour un salon de thé attenant au magasin.

A ce jour, il convient de confier l'élaboration des plans et l'établissement du permis de construire à un bureau d'architecte. Monsieur le Maire propose de confier ces prestations au cabinet d'architecture David FERRÉ pour un montant de 17 850,00 € H.T. soit 21 420,00 € T.T.C.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Un géomètre va procéder au relevé topographique pour préciser les niveaux et les limites séparatives.

En réponse à Jean-Pierre DEMORNEX, Michel BRULHART rappelle que le projet d'extension n'est pas encore validé, il sera discuté en commission travaux.

Comme déjà évoqué précédemment, l'implantation d'un laboratoire dans l'ancienne porcherie ne semble pas appropriée.

Le coût des travaux de mise aux normes de ce bâtiment risque d'être très élevé et l'emplacement peu pratique.

De plus l'ancienne porcherie est située en OAP, les projets sont donc strictement encadrés.

Le budget annexe de la boulangerie fait état d'un excédent de 70 000 € environ. Il sera complété par un emprunt qui devrait être remboursé par les loyers de la boulangerie. Il est à noter que la TVA sera récupérée plus rapidement car la boulangerie fait l'objet d'un budget annexe.

Monsieur DEMORNEX met en garde l'assemblée sur le risque de nuisances sonores lors des travaux.

Une solution devra également être envisagée pour réguler le stationnement devant la boulangerie.

7/ Demande de subvention au titre des investissements structurants prévus par la contractualisation 2021-2023 mise en œuvre par le Département dans le cadre des travaux d'extension de la boulangerie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la boulangerie appartenant à la commune et gérée par Monsieur Sébastien HUMBERT. Le coût prévisionnel des travaux a été arrêté à la somme de 475 000,00 € H.T.

Monsieur le Maire précise que cette opération est susceptible d'être éligible au titre des investissements structurants prévus par la contractualisation 2021-2023 mise en œuvre par le Département et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Contractualisation Département (15%) : 71 250,00 €
Fonds propres : 403 750,00 €

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

8/ Avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise MCP relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – Lot n°08 « Plafonds suspendus »

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 02 juin 2020 attribuant le marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – lot n°08 « Plafonds suspendus » à l'entreprise MCP pour un montant de 17 580,00 € H.T. soit 21 096,00 € T.T.C.

Il convient à ce jour de régulariser par avenant les modifications apportées en cours de marché :

- Fourniture et pose de coulisses de rive en bas de pente,
dépose de tuyaux vers la scène : + 346,00 €
- Suppression de l'ossature primaire : - 3 801,00 €

L'ensemble de ces modifications entraîne une moins-value de 3 455,00 € H.T. et fixe le nouveau montant du marché à 14 125,00 € H.T.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

II/ Ouverture d'une 10^{ème} classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ouverture d'une 10^{ème} classe à la rentrée de septembre. Ce sujet sera abordé plus en détails par Angélique VAN HOECKE lors du point sur la commission scolaire.

III/ Planning mensuel des réunions

Mercredi 07/07/21 à 18h00 en visioconférence :	Environnement
Jeudi 08/07/21 à 19h00 à Gex :	Conseil communautaire
Vendredi 09/07/21 à 10h30 à Gex :	Comité de suivi ADS
Lundi 12/07/21 à 19h00 en visioconférence :	Déplacements

IV/ Dépenses

Situation n°1 salle polyvalente	MACON ETANCHEITE	5 278.26 €
Situation n°2 salle polyvalente	MACON ETANCHEITE	5 389.24 €
Situation n°3 salle polyvalente	CARRELAGE DU HAUT BUGEY	1 650.96 €
Situation n°1 salle polyvalente	FERBLANTERIE GESSIENNE	13 568.47 €

Situation n°3 salle polyvalente	NINET FRERES	10 947.03 €
Situation n°6 salle polyvalente	ACCORD ALU	10 818.44 €
MOE salle polyvalente phase EXE	CLERMONT Architecte	1 458.55 €
MOE salle polyvalente phase AOR	CLERMONT Architecte	2 041.97 €
Bureau d'études salle polyvalente	CHAPPUIS STRUCTURE	1 799.52 €
Solde desserte forestière	JACQUEMET	7 590.00 €
Entretien annuel des chaudières	SOLARITHERM	2 618.36 €
Gaz bâtiments juin 2021	DIRECT ENERGIE	7 595.92 €
Repas cantine avril 2021	BOURG TRAITEUR	6 423.38 €
Entretien espaces verts Grand Route	NATURE.ORG	1 975.00 €
Maintenance informatique	NBM	2 016.00 €
Extension garantie serveur	NBM	1 321.20 €
Frais d'avocat dossier RIVIERE	CABINET RACINE	1 890.00 €
Médecine préventive 2021	CENTRE DE GESTION	1 840.00 €
Participation 2021 gymnase de Péron	SIVOS SUD GESSIEN	26 197.96 €
Produits d'entretien	SNAL	2 214.56 €
Cotisation 2021	SIEA	11 151.00 €
Intervention sur réseau fontaines route de Goisin	JL TP	5 664.00 €
Abattage d'arbres route du Mont	VUAILLAT Jean-Pierre	1 020.00 €
Infogonville 2 ^{ème} trimestre 2021	CORCELLE Delphine	1 200.00 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le standard de la mairie a été piraté, la facture téléphonique du mois de mai s'élève à près de 3 000,00 €.

V/ Commissions

1/ InfoGonville

La parution du prochain bulletin est prévue mi-septembre.

2/ Associations

- Une réunion avec toutes les associations a eu lieu le 29 juin dernier pour fixer le calendrier des fêtes jusqu'au 31 décembre 2021.
- La fête nationale sera célébrée le mardi 13 juillet avec la cérémonie traditionnelle organisée par la municipalité suivie d'une soirée prévue à la salle polyvalente par les pompiers.

3/ Scolaire

Accueil de loisirs

- Les effectifs pour les vacances d'été varient entre 25 et 45 élèves. L'accueil de loisirs sera fermé du 09 au 20 août ainsi que le 1^{er} septembre pour préparer la rentrée.
- Les contrats actuels des animateurs seront prolongés pour une année supplémentaire et un recrutement est en cours pour un remplacement de congé maternité.
- Un comité de pilotage (COFIL) a été organisé le 17 juin en présence de la municipalité, l'accueil de loisirs, le Sou des écoles, un représentant des enseignants, des parents d'élèves délégués ainsi que la bibliothèque. L'objectif de ce COFIL est d'améliorer la qualité de vie des enfants autour de leur milieu scolaire.
- Le Projet Educatif Territorial (PEdT) Jeunesse et Sport a été présenté. Sa mise en œuvre a plusieurs avantages : versement d'aides de l'état (environ 3 500 € par an), plus grande capacité d'accueil en terme de nombre d'enfants par animateur...
- Un bilan des activités réalisées a été fait en séance et une prochaine réunion aura lieu en septembre afin d'aborder les futurs projets. Les conseillers municipaux peuvent volontiers soumettre des propositions.

Ecole

L'effectif prévisionnel à la rentrée de septembre est de 259 élèves. La rentrée aura lieu le 02 septembre, avec une répartition d'environ 26 élèves par classe. Il y aura quelques changements dans l'équipe d'enseignants ainsi qu'une nouvelle directrice. Un recrutement est en cours pour le remplacement d'une ATSEM dont le congé maternité est prévu à compter de septembre.

Le conseil d'école a eu lieu le 22 juin dernier. Un budget supplémentaire de 500 € a été demandé lors du Conseil d'école du 22 juin dernier. Une visite de l'école est prévue le 07 juillet pour faire le point sur les travaux à réaliser.

Ouverture de classe

Comme précédemment indiqué, l'ouverture de la 10^{ème} classe a été actée par l'Académie pour la rentrée de septembre. Cette décision signifie que la classe actuellement occupée par l'accueil de loisirs ne sera plus disponible pour les activités des enfants et une solution doit être trouvée rapidement.

Cette problématique a été abordée lors du COFIL du 17 juin et l'alternative qui semblait être alors la plus réalisable était de partager les locaux de la bibliothèque avec le centre. Or après réflexion, il apparaît que cette option entraîne un certain nombre de contraintes non négligeables (mobilier à démonter chaque jour, livres à protéger...).

Aujourd'hui, la solution la plus logique serait de récupérer entièrement les locaux de la bibliothèque (100 m²) pour installer l'accueil de loisirs.

Angélique VAN HOECKE précise que si le centre ne dispose pas suffisamment de locaux à la rentrée, il ne sera plus possible d'accueillir autant d'enfants qu'aujourd'hui et des critères sélectifs devront

être mis en place. De plus, restreindre l'activité de l'accueil de loisirs entrainerait une perte de 12 000 € d'aide de la CAF.

Récupérer les locaux de la bibliothèque impliquerait de la délocaliser sur un autre site. Aujourd'hui, au regard du plan Vigipirate et de la logistique entre les différents services, il apparaît plus opportun de conserver l'accueil de loisirs dans le périmètre de l'école plutôt que la bibliothèque. De plus, aucun projet commun n'est en cours entre la bibliothèque, l'école et l'accueil de loisirs. La fréquentation de la bibliothèque ne devrait donc pas être impactée.

Il conviendra de réfléchir à une alternative à proposer à la bibliothèque avant de trouver une solution pérenne et satisfaisante sur du plus long terme. Ce pourrait être la mise en place d'un algeco par exemple.

Angélique VAN HOECKE rappelle l'urgence de la situation et la nécessité de prendre une décision qui pourra être opérationnelle dès la rentrée.

Les membres du Conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur la proposition faite.

Avec 14 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal à l'unanimité décide de récupérer les locaux de la bibliothèque pour installer l'accueil de loisirs à compter de la rentrée de septembre 2021.

4/ Travaux

- L'entreprise MARKOSOL interviendra dès que la météo le permettra pour réaliser le marquage rue de l'Eglise.
- Il reste encore quelques réserves à lever dans le cadre des travaux de la salle polyvalente.
- Lors de sa dernière assemblée générale, le Foot gessien a fait part de ses besoins d'un nouveau stade. La commune de Thoiry a prévu d'en construire un nouveau.
- Une commission Travaux sera organisée fin août, début septembre.

5/ Urbanisme (commission du 06 juillet)

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC n°001 360 21 B 0003 déposé le 17 mars 2021

GAEC DE LA TATTE

1691 Grand Route

Construction d'une stabulation pour vaches laitières et d'une nurserie.

ACCORD 30/06/21

PC n°001 360 21 B 0004 déposé le 10 mai 2021

DYNACITE

Chemin du Vieux Nant

Construction de 2 pavillons de logement individuel

ACCORD 28/06/21

PC n°001 360 21 B 0005 déposé le 11 mai 2021
SCI TOMMA
Le Clos du Moulin
Construction d'une maison individuelle de 129,60 m²
[EN COURS D'INSTRUCTION ADS](#)

PC n°001 360 21 B 0006 déposé le 11 mai 2021
SCI FINANCIERE DUBRULLE
Le Clos du Moulin
Construction d'une maison individuelle de 130,93 m²
[EN COURS D'INSTRUCTION ADS](#)

PC n°001 360 21 B 0007 déposé le 12 mai 2021
VERWEIJ Arjan
120 chemin des Vignes de Choudans
Extension d'un chalet existant de 102 m²
[ACCORD 10/06/21](#)

PC n°001 360 21 B 0008 déposé le 17 mai 2021
PIQUET Vincent
Sur la Vie
Construction d'une maison individuelle de 168 m²
[ACCORD 10/06/21](#)

PC n°001 360 21 B 0009 déposé le 17 mai 2021
MONTION Christophe
Le Clos du Moulin
Construction d'une maison individuelle de 149.17 m²
[EN COURS D'INSTRUCTION ADS](#)

PC n°001 360 21 B 0010 déposé le 08 juin 2021
RUA Andréa et Philippe
Le Clos du Moulin
Construction d'une maison individuelle de 169.60 m²
[EN COURS D'INSTRUCTION ADS](#)

PC n°001 360 21 B 0011 déposé le 08 juin 2021
MAURIN Pierre
Le Clos du Moulin
Construction d'une maison individuelle de 150.30 m² + piscine de 10 m²
[EN COURS D'INSTRUCTION ADS](#)

[PERMIS MODIFICATIF](#)

PA n°001 360 20 B 0002 M01 déposé le 06 mai 2021
SYNERGIE CONSTRUCTIONS
Chemin des Biolets
Modification du système de gestion des eaux pluviales, répartition des lots
[ACCORD 07/06/21](#)

PC n°001 360 19 B 0009 M01 déposé le 14 juin 2021
BARROS DE SA Joao
239 route de Choudans
Création sous-sol, piscine, clôtures, pergolas, couleur tuiles
EN COURS D'INSTRUCTION ADS

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DP n°001 360 22 B 0025 déposée le 14 avril 2021
LEURIDANT Eric
25 chemin du Vieux Nant
Véranda de 12,5 m²
ACCORD TACITE 25/05/21

DP n°001 360 22 B 0026 déposée le 19 avril 2021
DEBREU Jérôme
228 chemin des Vignes de Choudans
Piscine de 56 m² et clôture
ACCORD 17/05/21

DP n°001 360 22 B 0027 déposée le 26 avril 2021
NIEDERHAUSER Carmen
267 rue de Mornex
Abri jardin de 10 m²
ACCORD TACITE 31/05/21

DP n°001 360 22 B 0028 déposée le 28 avril 2021
GUILLEMOT Benjamin
204 chemin des Vignes de Choudans
Modification de 2 ouvertures en façade et agrandissement de la terrasse existante
ACCORD TACITE 31/05/21

DP n°001 360 22 B 0029 déposée le 28 avril 2021
OLIVEIRA MENDES Agostinho
133 le clos Saint-Jean
Abri four à pizza et barbecue de 14,21 m²
ACCORD TACITE 14/06/21

DP n°001 360 22 B 0030 déposée le 03 mai 2021
Indivision AIRO et INCARDONA
133 chemin de Baritella
Division parcellaire
ACCORD TACITE 07/06/21

DP n°001 360 21 B 0031 déposée le 12 mai 2021
M. BRICHE Laurent
243 ZA Baritella
Abri jardin 7,50 m²
ANNULATION 10/06/21

DP n°001 360 21 B 0032 déposée le 12 mai 2021
Mme AIRO Ginette
133 ZA Baritella
Changement de destination : bureau transformé en logement de 50 m²
[ACCORD TACITE 19/05/21](#)

DP n°001 360 21 B 0033 déposée le 26 mai 2021
M. ANTHONIOZ-BLANC Luc
71 chemin de Pré Meunier
Remplacement d'une haie par un muret de soutènement et pose d'une clôture
[ACCORD 07/06/21](#)

DP n°001 360 21 B 0034 déposée le 27 mai 2021
SAS EROS
Dessus le Moulin
Division parcellaire
[ACCORD 10/06/21](#)

DP n°001 360 21 B 0035 déposée le 07 juin 2021
SARL GREEN PLANET
71 rue de Boquera
Panneaux photovoltaïques 38 m²
[ACCORD TACITE 07/06/21](#)

DP n°001 360 21 B 0036 déposée le 08 juin 2021
BONNOT Yvan
115 impasse de Goisin
Piscine de 24 m²
[EN COURS D'INSTRUCTION ADS](#)

DP n°001 360 21 B 0037 déposée le 08 juin 2021
ABC ENERGIES
145 chemin de la Grand Vie
Panneaux photovoltaïques 43 m²
[REFUS 09/06/21](#)

DP n°001 360 21 B 0038 déposée le 15 juin 2021
SCI AVENIR
81 Vie de l'Etraz
Fermeture d'un abri existant de 18 m²
[EN COURS D'INSTRUCTION ADS](#)

DP n°001 360 21 B 0039 déposée le 16 juin 2021
ABC ENERGIES
145 chemin de la Grand Vie
Panneaux photovoltaïques 43 m²
[ACCORD TACITE 06/07/21](#)

DP n°001 360 21 B 0040 déposée le 25 juin 2021
ELAGE Marc
288 route de Goisin

Piscine de 24 m², clôture et changement d'accès de la maison

EN COURS D'INSTRUCTION ADS

DP n°001 360 21 B 0041 déposée le 30 juin 2021

PIRES DOS SANTOS Pedro

120 chemin Pré de la Fontaine

Piscine de 24 m²

EN COURS D'INSTRUCTION ADS

DP n°001 360 21 B 0042 déposée le 30 juin 2021

PIRES DOS SANTOS Pedro

120 chemin Pré de la Fontaine

Pergola

EN COURS D'INSTRUCTION ADS

DP n°001 360 21 B 0043 déposée le 1^{er} juillet 2021

CLARET Thérèse

41 rue de la Charrière

Extension de la maison existante de 12 m²

EN COURS D'INSTRUCTION ADS

VI/ Commissions de la Communauté d'agglomération

Les comptes-rendus sont consultables sur le site internet de Pays de Gex Agglo.

Santé/Social

- Un bilan a été fait sur la vaccination COVID 19 ainsi que sur la petite enfance. Il est prévu de construire de nouvelles crèches et de créer des places supplémentaires dans les structures existantes.
- Une Journée spéciale sur le handicap sera prochainement organisée à Péron.

Déplacements

L'appel d'offres a été lancé pour le Transport à la Demande.

Régie des eaux

Le projet de pompage à Pougny est retardé. En effet, le site étant classé Natura 2000, des contraintes sont imposées par les différents organismes administratifs.

La séance est levée à 21h45.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu

le Mardi 07 septembre 2021